

CHARTRE ETHIQUE, INTEGRITE ET ANTI-CORRUPTION

La charte AEROMETAL a pour vocation à s'appliquer dans tout rapport contractuel entre notre société et toute personne morale ou physique qui fournit une marchandise ou une prestation quel qu'en soit la nature.

ENGAGEMENTS ET REGLES DE BONNE CONDUITE

Nous considérons notre responsabilité comme un enjeu majeur de notre stratégie.

Dans un contexte d'économie mondialisée, de prise de conscience de plus en plus marquée des enjeux environnementaux et sociaux et du fait de la place prépondérante de la communication, la notion de responsabilité des entreprises nous paraît incontournable.

AEROMETAL s'engage à respecter et à faire respecter par son personnel :

- Les lois et réglementations en vigueur, ainsi que les règles d'ordre public et notamment ceux relatifs à la lutte contre : le travail dissimulé ; le travail des enfants ; le travail forcé. Les pratiques anticoncurrentielles, la corruption au sens notamment du droit français de la convention OCDE et de toutes autres lois ou règlements applicables dans notre pays ou dans tous autres pays concernés, plus généralement, à lutter contre toute atteinte aux droits de l'Homme.
- Les réglementations et les normes applicables à son activité professionnelle et à son domaine d'activité, telles que définies notamment dans la convention collective qui lui est applicable – convention de la métallurgie de Saône et Loire - et le code de déontologie de sa profession, en mettant régulièrement à jour notre culture professionnelle et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de nos prestations dans de bonnes conditions.
- Les bonnes pratiques décrites dans notre démarche qualité environnement, et à consacrer à chaque projet le temps et les moyens nécessaires à son bon accomplissement, nous nous engageons à exercer notre activité professionnelle avec conscience professionnelle,
- Les principes de prudence et rigueur, en appliquant la politique qualité environnementale décrite dans le manuel qualité.
- Chaque situation afin de ne jamais se trouver en situation de conflit d'intérêts.
- Le devoir de discrétion sans préjudice de l'obligation au secret professionnel.
- Chacun a droit au respect et à la dignité humaine. Les comportements contrevenant à ce précepte fondamental doivent être bannis. Le harcèlement, la discrimination, le sexisme, la menace et l'intimidation sont interdits.

❖ **Nous nous engageons vis-à-vis de nos clients et de nos fournisseurs à :**

- Nous soumettre à une obligation d'information et de conseil.
- Passer des contrats écrits définissant ses prestations et précisant les droits et obligations de chacune des parties.
- Nous engager à la bonne réalisation de notre prestation pendant toute la durée du contrat conformément aux dispositions de ce dernier.
- Nous interdire tout usage, à des fins personnelles, des éléments ou informations confiés.
- Nous engager à prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité et la traçabilité des produits et des documents nécessaires au bon déroulement du contrat.
- Nous interdire d'accepter ou de proposer tout avantage indu, notamment des sommes d'argent « venant de » ou au bénéfice d'un client, fournisseur, sous-traitant, prestataire de services, partenaire, ou de tout tiers.
- Coopérer de façon proactive avec nos sous-traitants pour fournir la prestation convenue.
- Prendre les dispositions nécessaires pour permettre la restitution des données propres appartenant à nos clients et à nos fournisseurs.
- Fournir une documentation complète relative à la livraison ou à la réception de matière.
- Souscrire un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement connue sur le marché, avec un niveau de garanties adapté aux risques encourus dans le cadre de nos services et prestations.

❖ **Vis-à-vis de l'environnement :**

- Nous nous engageons à nous maintenir en accord avec les valeurs du développement durable et respecter les réglementations environnementales en vigueur en maintenant notre certification ISO 14001.
- Nous nous engageons également à mettre en œuvre les actions nécessaires afin de limiter notre impact sur l'environnement dans les domaines de la gestion des déchets, de la prévention de la pollution atmosphérique et des sols, la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie.
- Nous mettons tout en œuvre afin que nos méthodes de production soient respectueuses des règles environnementales et de la santé des utilisateurs tout au long de leur cycle de vie.

❖ **Vis-à-vis de nos concurrents :**

- Nous nous obligeons à respecter les principes de loyauté et de libre concurrence.
- Nous nous abstenons de toute expression ou démarche négative pouvant constituer notamment un dénigrement ou une diffamation.

MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE ET EVOLUTION

AEROMETAL charge son comité d'éthique, composé des pilotes de processus, réuni en revue de direction périodique, de veiller au respect de la présente charte et de proposer des évolutions en fonction des besoins. En cas de non-respect avéré de la charte d'éthique par un salarié, la direction a la responsabilité d'engager la procédure disciplinaire correspondante à la faute relevée.

AEROMETAL se réserve le droit de modifier, réviser ou compléter la présente Charte, afin d'en adapter les règles à l'apparition de nouvelles pratiques et/ou à l'évolution de la réglementation, ou encore dans le but d'en renforcer l'efficacité.

Fait à Gergy, le 10/01/2021

Revue 11/01/2024

Le Président

M. Davy BELOEIL